



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## Rapport du Conseil communal

**en réponse à la motion de S. Locatelli et consorts du 6 février 2012 intitulée "pour un tri carton / plastique plus performant".**

(du 14 mai 2014)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Le 6 février 2012, Mme Silvia Locatelli et consorts ont déposé une motion ayant la teneur suivante :

*Pour un tri carton / plastique plus performant*

*Le nouveau régime de gestion des déchets est entré en vigueur depuis à peine plus d'un mois et déjà on constate une nette amélioration dans les habitudes des citoyens.*

*Cette amélioration est évidemment liée à l'introduction de la taxe au sac mais aussi à l'information très large prodiguée dans notre ville. Cependant, l'introduction de ce système et la volonté accrue des citoyens d'améliorer leur tri fait ressortir de manière plus criante encore les quelques lacunes qui restent à combler.*

*Le groupe socialiste souhaite donc, par cette motion, mettre le doigt sur deux filières de tri de matériaux très encombrants et à propos desquelles il revient régulièrement, mais pour lesquelles il n'y a toujours pas de solution concrète.*

*Tout d'abord, la collecte du carton pour le recyclage est une préoccupation récurrente de nombreux habitants de notre ville et du Parti socialiste ; et la manière dont notre ville traite le problème commence à nous rendre un peu amers. En effet, pour de nombreux habitants et commerces, une récolte porte à porte tous les deux mois n'est pas suffisante, car la quantité de carton à stocker est bien trop importante. Il est bien sûr possible de se rendre à la déchetterie intercommunale La Chaux-de-Fonds-Le Locle, mais cela fait un long trajet, de surcroît motorisé, pour un tas de carton. Si aucune solution n'est trouvée, il y a fort à parier que les cartons (très anonymes) finissent dans les containers à déchets ou dans ceux prévus pour le papier, voire, pire, abandonnés aux alentours des déchetteries, comme c'est déjà le cas tous les samedis à la Place du Marché (voir les photos en exemple).*

*Dans de nombreuses villes et villages de Suisse, cette collecte est organisée à la satisfaction générale, et nous ne saurions accepter que la troisième ville de Suisse romande ne soit pas elle aussi capable d'en faire autant.*

*L'autre point noir du tri chaux-de-fonnier est la collecte de plastique. En effet, on constate qu'il s'agit d'un élément qui prend une place importante dans les ordures ménagères, et qu'il est très difficile d'éviter. Les commerces, qui devraient selon la loi mettre à disposition des collecteurs de plastique, ne le font pas systématiquement.*

*Nous avons constaté que de nombreuses déchetteries dans le canton prévoient des bennes à plastique pour remédier à ce problème. Là aussi, il est difficile d'admettre que la déchetterie intercommunale La Chaux-de-Fonds-Le Locle ne puisse pas faire ce que la déchetterie des Ponts-de-Martel fait.*

*Le Parti Socialiste demande donc au Conseil communal de rechercher rapidement et activement des solutions pour ces deux filières, comme par exemple des containers spécifiques pour le recyclage du carton dans les midi-déchetteries. La Place du Marché pourrait d'ailleurs servir d'essai pilote avant de généraliser cette solution.*

*Pour le plastique, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer une benne spécifique à la déchetterie intercommunale.*

Cette motion aborde donc deux objets différents, à savoir :

- le ramassage du carton ;
- la collecte du plastique.

## **Ramassage du carton**

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le ramassage au porte-à-porte du papier et du carton suit la filière carton. Ceci veut dire qu'il n'y a pas de tri effectué dans nos locaux, pour séparer le carton du papier, contrairement au papier récupéré dans les conteneurs enterrés.

Comme l'ont très bien souligné les motionnaires, plusieurs mois après la mise en vigueur de la taxe au sac, nous ne pouvions que constater l'insuffisance de la tournée de ramassage du papier et du carton au porte-à-porte une fois tous les deux mois. Nous sommes donc passés à un ramassage mensuel dès le mois d'août 2013.

En plus de cette tournée mensuelle, les entreprises peuvent, contre facturation, demander des ramassages supplémentaires.

Cette modification a permis de répondre en grande partie aux attentes des citoyens.

Parallèlement et sur insistance de quelques membres de votre conseil, nous avons demandé au service concerné de conduire un essai de collecte du carton dans des conteneurs spécifiques disposés dans les écopoints<sup>+</sup>.

La durée de l'essai a été fixée à six mois.

## **Essai d'utilisation des conteneurs spécifiques pour le carton**

Afin d'analyser la pertinence d'une généralisation des conteneurs à carton à tous les écopoints<sup>+</sup> de la Ville, trois sites ont été choisis.

Compte tenu de leur fréquentation et donc du potentiel d'utilisation, les sites de la place du Marché, du centre commercial des Entilles et de la place Numaga ont été retenus.

Si, pour des raisons de place, un seul conteneur de 3.3 m<sup>3</sup> a été installé par site, il a été décidé de multiplier la fréquence des vidanges de façon à offrir une capacité de récolte optimale.

Ainsi, dans un premier temps, nous avons mis en place une vidange des conteneurs à raison d'une fois par semaine. Le succès de ces conteneurs ne s'est pas fait attendre, de sorte que, très rapidement, nous avons été amenés à augmenter le nombre des vidanges pour passer à une vidange tous les deux jours. En période de fin d'année, il a même été nécessaire de les vidanger au quotidien.

Au cours de ces six mois d'essai, un total de 234 vidanges a été effectué pour un poids total de 20.72 tonnes de carton.

### **Résultats et analyse de l'essai**

Si, pour de nombreux habitants, la proximité d'un écopoint<sup>+</sup> équipé d'un conteneur à carton permet plus de souplesse dans la gestion de leurs déchets, le test a mis en évidence les points négatifs suivants :

En premier lieu, et ce n'est pas une surprise, le poids moyen des conteneurs reste faible : 88 kg. Ce poids représente une densité de 26.7 kg par m<sup>3</sup>. Cette faible densité s'explique par la nature du produit qui, non compacté, occupe un volume important pour un poids très faible.

Compte tenu du temps nécessaire à une vidange et au déplacement du véhicule, nous arrivons à un coût d'environ CHF 900.– par tonne pour le transport, alors que la même opération coûte actuellement CHF 181.– par tonne à la déchetterie intercommunale.

Étendue à toute la ville, ce système de collecte ferait augmenter la taxe de base de CHF 8.65 TTC par citoyen (voir calcul ci-après).

## Calcul estimatif du coût

<u>Coût du ramassage :</u>	
-	60 conteneurs
-	88 kg / ramassage
-	52 levées
-	CHF 900.- / tonne
Calculs : 60 x 88 x 52 = 274.56 tonnes	
	274.56 t x 900 = <b>CHF 247'104.-</b>
<u>Coût de l'investissement :</u>	
-	CHF 235'000.- : 60 conteneurs
-	CHF 520'000.- : camion
Intérêts à 2.9% sur la moitié de l'investissement :	CHF 10'947.50
Amortissement des conteneurs :	CHF 11'750.-
Amortissement du camion :	CHF 52'000.-
<b>Total par année :</b>	<b>CHF 74'697.50</b>
<u>Coût du ramasse + coût de l'investissement :</u>	
CHF 247'104.- + CHF 74'697.50 =	CHF 321'801.50
A déduire le transfert du tonnage de la déchetterie intercommunale vers les écopoints <sup>+</sup> , soit : 274.56 t x 181.- =	CHF -49'695.40
<b>Total</b>	<b>CHF 272'106.15</b>
Effet sur la taxe de base : <b>CHF 8.65</b>	

En second lieu et contrairement à ce que nous avons pu imaginer dans un premier temps, l'irrespect des règles d'usage et de tri a totalement réduit à néant l'effort de la majorité des citoyens et rendu inutilisable le contenu des conteneurs dans le cadre de la filière carton.

En l'absence de surveillance, les conteneurs sont remplis de boîtes en carton dont le contenu ne devrait pas être déposé dans cet endroit. On y trouve une grande quantité de polystyrène, du plastique, du PET, des textiles, voire des papiers et cartons souillés, ainsi que des restes de repas. Le taux d'éléments impropres est tel que nous sommes dans l'obligation d'incinérer la totalité du contenu.

La limitation à 50 mm de la bouche d'introduction des conteneurs vise à obliger l'utilisateur à conditionner les grands cartons par un pliage et ainsi à réduire le volume utilisé dans le conteneur. Comme vous pourrez le constater dans les images qui suivent, il suffit d'un carton posé par terre par un utilisateur irrespectueux ou qui ne se donne pas la peine de le plier, pour que celui-ci attire des dépôts sauvages en tout genre. Il est à noter que régulièrement, sous l'effet du vent, les cartons finissent par s'envoler dans la rue.

La pénibilité du travail des collaborateurs ayant la responsabilité de vidanger les écopoints s'en trouve ainsi considérablement accrue.



**Place du Marché**



**Place du Marché**



**Les Entilles**



**Numaga**



**Numaga**

Force est de constater que la prise en charge des cartons à l'écopoint<sup>++</sup> de la rue du Marais 6 ainsi qu'à la déchetterie intercommunale se déroule de manière satisfaisante, dans la mesure où ces deux sites sont surveillés, alors que le résultat des essais effectués en ville n'est pas probant et demande une énergie de tous les instants.

En conclusion, entre le moment du dépôt de la motion et l'établissement de ce rapport, la Ville a étendu son offre :

- ramassage au porte-à-porte mensuel ;
- possibilité d'apporter son carton à la déchetterie intercommunale ;
- possibilité d'apporter son carton à l'écopoint<sup>++</sup> de la rue du Marais 6 ;
- ramassage sur demande auprès des entreprises, contre facturation.

Celle-ci nous paraît actuellement suffisante et l'idée d'étendre la pose de conteneurs dans tous les écopoints<sup>+</sup> de la ville, compte tenu du test négatif, a été abandonnée.

### **Collecte du plastique à la déchetterie intercommunale**

La filière du plastique est aujourd'hui controversée en raison de l'incompatibilité de certains types de plastique avec le recyclage ou le coût élevé de leur valorisation.

Pour vérifier l'opportunité écologique et économique d'une collecte sélective de certains plastiques spécifiques (p. ex. PE, PP) aux fins de valorisation, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) mène actuellement des études sur les potentiels, l'écocoefficiance et la faisabilité de ces collectes.

En attendant ces résultats, l'OFEV recommande aux communes d'attendre encore pour collecter les déchets plastiques mélangés.

Fort de cette recommandation, le canton a dans un premier temps interdit le ramassage du plastique (à l'exception du PET).

